

Concours organisé par la Commune du Puy Sainte Réparate dans le cadre du *Printemps des Poètes 2024*

CONCOURS ENFANCE JEUNESSE - CONCOURS ADULTES

Embarquez dans un voyage poétique unique pour célébrer le Printemps des Poètes. Ce concours de poésie vous invite à explorer le magnifique thème de « La Grâce ».

La grâce, c'est la beauté absolue, la mer, le ciel, la danse gracieuse d'une ballerine, la douceur d'un sourire bienveillant, la délicatesse d'une plume qui caresse le papier. Elle peut se trouver dans la nature, dans l'art, ou même dans les moments simples de la vie quotidienne.

Participez à notre concours de poésie et gagnez des nombreux lots !

REGLEMENT

1) Organisateurs

Le concours de poésie est organisé par :
La Mairie du Puy Sainte Réparate.

Il a lieu dans le cadre de l'édition 2024 du Printemps des poètes (du 9 au 25 mars) dont la thématique est « La grâce ».

2) Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite. Elle consiste en la création d'une poésie inédite en vers (6 à 25 vers maximum) ou en prose (25 lignes maximum) en lien avec la thématique du Printemps des poètes 2024 : « La grâce » <https://www.printempsdespoetes.com/Edition2024> .

Le concours est limité à une seule poésie par personne pour les adultes. Pour les enfants et les adolescents, la participation individuelle est acceptée avec 1 seule poésie. Pour les écoles et le collège, des participations de groupes sont acceptées avec un maximum de 10 productions pour une classe.

Le support est libre mais doit rester dans des limites de 10,5 cm x14 cm minimum (format A6) et 29,7 cm X 42 cm au maximum (format A3)

Les poésies doivent être finalisées et déposées en Mairie ou à la Maison du Tourisme dans des urnes dédiées à partir du 12 février et au plus tard le 18 Mars 2024.

Une transmission pourra s'effectuer en ligne, au format PDF ou scanné (écrites à la main ou dactylographiées) à l'adresse mail suivante : com@mairie-lepuysaintereparate.fr

Indiquer au dos le nom, l'âge et un numéro de téléphone du participant. Ils seront anonymés lors de la consultation du jury.

Par son envoi, chaque participant garantit l'authenticité de ses textes. La participation au concours implique la prise de connaissance et l'entière acceptation sans réserve du présent règlement.

Celui-ci est consultable en ligne sur le site de la Mairie

Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le concours à tout moment, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

3) Désignation des lauréats

Catégorie jeunes individuels (3 prix)

Catégorie adultes (3 prix)

Catégories groupes/classes (3 prix)

Coup de cœur du jury

Ce comité sera constitué des 8 personnes suivantes :

- Monsieur le Maire du Puy Sainte Réparate ou son représentant
- Un représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône.
- 2 élus
- 4 personnes issues de la société civile, écrivain, journaliste, poète

4) Prix

Les Prix individuels jeunes se verront offrir des places de cinéma, des sorties, des BD, livres.

Les Prix adultes seront composés de repas offerts chez nos commerçants, de livres.

Les groupes scolaires se verront remettre des abonnements à des revues d'art, des BD, des livres pour leur classe.

5) Données personnelles et publicité

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 et au Règlement Européen n° 2016/679/UE du 27/04/2016 : « Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition dans la mesure où l'exercice de ce droit ne nuit pas au respect de nos obligations légales et réglementaires ». Ecrire à Monsieur le Maire du Puy Sainte Réparate – Hôtel de Ville 13610 LE PUY SAINTE REPARADE

Après cela, si la personne estime que ses droits ne sont pas respectés ou que les dispositifs mis en œuvre ne sont pas conformes aux règles de protection des données, elle peut adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr

6) Communication

Les poésies seront exposées chez les commerçants, à la Maison du Tourisme, dans la salle du conseil municipal et sur les réseaux sociaux.

La remise des prix se fera le samedi 23 mars à 16h00 pendant le salon du livre.

Communication externe

- Présence des logos de la Ville du Puy Sainte Réparate et du logo du Ministère de l'Éducation Nationale sur tous les supports de communication relatifs au concours : papiers et numériques.
- Citer Le Puy Sainte Réparate comme partenaire principal de la manifestation lors d'interviews et reportages.
- L'affiche du Printemps des Poètes créée par Fabienne Verdier ne doit en aucun cas être modifiée, transformée.

7) Droit à l'image

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'exploitation et l'autorisation de diffuser les textes pour publications imprimées (documents promotionnels et publicitaires) ou digitales ou sur tout support visant à assurer la promotion du présent concours, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, par les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires et les médias